



Informations consultables sur www.eure-et-loir.chambagri.fr

Supplément au n° 1031 d'Horizons du 27 novembre 2009

numéro

80

>> edito

Le compte n'y est pas

Le Président de la République a annoncé fin octobre le plan d'aide qu'il destine aux agriculteurs pris dans la tourmente de la crise qui n'épargne aucun secteur : lait, productions animales, céréales, fruits et légumes... La médiatisation de l'évènement et la façon de communiquer sur des chiffres qui « frappent » montrent que le Gouvernement a pris conscience de l'ampleur de la crise. C'est bien mais c'est tout !

En effet, les solutions proposées ne sont pas à la hauteur des attentes. Certes, des prêts de reconstitution de fonds de roulement ou de consolidation, c'est bien, mais ce n'est que reporter de l'endettement. Certes, prendre en charge les intérêts de 2010, c'est bien mais il s'agit d'une mesure classique d'allègement des charges (FAC) qui ne concerne que les entreprises les plus en difficultés. Quant aux dispositions sur le foncier non bâti ou la TIPP, elles ne sont que la prolongation de ce qui existe déjà. Enfin, le remboursement de la taxe carbone, n'est-ce pas prendre dans une poche pour redonner (moins) dans l'autre ?

Alors que le « millefeuille » de mesures environnementales s'impose un peu plus chaque jour à nous, limitant nos pratiques et nos productions, alors que la réforme de la PAC va amputer nos aides de 20 à 30%, alors que la baisse prévisionnelle de l'ordre de 20% du revenu de la ferme France en 2009 va se traduire par 2,5 milliards d'euros de pertes nettes, que valent le milliard d'euros de prêts bancaires (sur 5 ans) et les 650 millions d'euros de réductions de charges (pour partie déjà existantes) ?

Face à cette crise sans précédent, dans un contexte agricole extrêmement dur pour chacun, non, décidément, le compte n'y est pas !

Philippe Lirochon

>> actualité

Gérer la vente de ses céréales et oléagineux

Le besoin d'information et de formation des agriculteurs en matière de commercialisation est croissant. Pour y répondre, la Chambre d'agriculture fait partie du réseau Capmarchés pour assurer un appui à la commercialisation.

Avec la volatilité importante des cours, attendre sans savoir quand vendre représente un risque important. Les agriculteurs sont désormais convaincus d'être davantage acteurs de la commercialisation de leurs produits pour sécuriser leur revenu.

Se positionner pour vendre impose de suivre, de comprendre et d'analyser les évolutions des marchés et donc, de s'informer. Les marchés à terme sont

une source d'information importante car ils orientent désormais les prix et les contrats des OS. Surtout, ils offrent des outils financiers permettant de gérer le risque prix.

La Chambre d'agriculture assure des formations sur les marchés à terme (*) et propose un service d'appui à la commercialisation avec une analyse hebdomadaire des marchés et des réunions de groupe tous les deux mois.

Contact : Laurent Baraduc
02 37 24 45 39

(*) prochaine formation sur l'utilisation des marchés à terme les 26, 28 janvier et 3 février 2010

Solaire photovoltaïque : profitez du prochain référencement

Vous projetez d'installer des panneaux photovoltaïques sur un bâtiment existant ou sur une construction nouvelle ? Comme en 2009, la Chambre d'agriculture organisera un référencement d'entreprises photovoltaïques en 2010, c'est-à-dire une large consultation des installateurs souhaitant répondre au cahier des charges que nous leur soumettons. Nous vous proposons de profiter de cette démarche : vous bénéficierez ainsi de prix d'achat compétitifs et d'aide au choix de la société pour votre propre installation. Tous les agriculteurs d'Eure-et-Loir peuvent profiter des avantages de cette opération collective. Nous lancerons le référencement dès la parution

de l'arrêté fixant les nouvelles conditions de rachat de l'électricité.

Nous vous proposons également des conseils personnalisés et des formations d'une journée sur le photovoltaïque. Les prochaines auront lieu le 14 janvier et le 4 février 2010.

Contact : Equipe énergies renouvelables 02 37 24 45 31

>> sommaire

Actualités : Nitrates Moins 2010	2
Planter sa haie : mode d'emploi	3
Mieux connaître le petit éolien	3
Ferti-N : le plan de fumure azotée	4

● **Le barème d'entraide**

2009/2010 sur le site Internet

Le barème d'entraide 2009/2010 est édité et téléchargeable sur www.chambre-agriculture-28.com. Commun aux 3 départements nord de la région Centre (28, 41 et 45), il est plus complet et comporte les tarifs de matériels spécialisés (tracteurs spécialisés, matériels viticoles). Rappelons que le coût de la main-d'œuvre s'établit à 15,35 €/h. Attention : sur le tiré à part envoyé avec Horizons, l'indication de l'année est erronée. Il faut bien entendu lire 2009-2010.

Contact : Jean-Bernard Leclercq
02 37 24 45 54

● **Chantier GRT Gaz – Fontenay-en Yvelines/St Arnoult des bois**

Les travaux de remise en état des parcelles par l'entreprise Ghizzoni ont débuté en Eure-et-Loir sur Boutigny-Prouais. Compte tenu des conditions climatiques, nous vous conseillons de contacter M. Jamois ou M. Lemoine de GRT Gaz (06 32 55 14 20) afin de revoir, éventuellement, les dispositifs de cette remise en état, notamment pour la phase de décompactage de la piste de travail et du broyage des pierres selon la qualité des sous-sols.

Contact : Martine Riou
02 37 24 45 32

● **L'élevage Eurélien à l'honneur à Ferme Expo**

Outre la victoire de François Poivre qui remporte le concours salle de traite, l'Eure-et-Loir s'est distingué lors de Ferme Expo 2009. Trois élevages allaitants ont été récompensés pour leur technicité : A. Heiny (Salers), J.-F. Bouteloup (Blonde d'Aquitaine) et P. Deshayes (Limousine) ont chacun reçu un sabot d'argent, challenge initié par Bovins Croissance. Six élevages ont participé au concours Prim'Ho Centre. Bravo à Pascal Caron qui remporte le prix de la grande championne. L'Eure-et-Loir termine 2^{ème} du challenge interdépartemental. Retrouvez tous les résultats du concours sur <http://www.primholstein.com>

Gérer sa fumure azotée nécessite de réaliser des reliquats azotés

Depuis 2006, la teneur en nitrates des nappes a tendance à s'améliorer, même s'il faut redouter les conséquences d'hivers pluvieux successifs. Les pratiques de fertilisation s'améliorent, notamment grâce aux analyses de reliquats.

Pourquoi les pertes en azote ?

L'azote minéral présent dans le sol à l'entrée de l'hiver vient à la fois des excès de fumure et de la minéralisation de la matière organique à l'automne. En Beauce du Sud, les pertes d'azote par lessivage sont essentiellement dues à la présence de sols nus à l'automne entre une céréale et une culture de printemps. Pour le Thymerais et la Beauce chartraine, elles sont dues à la présence de vallées sèches et à des rendements irréguliers. Dans le Faux-Perche, à l'Ouest, le sous-sol d'argile à silex très profond limite les fuites en nitrates. Les fuites en nitrates sont liées à la vulnérabilité des sols, mais la profession agricole est accusée d'inefficacité voire d'indifférence.

Agir sur trois points

Pour minimiser les fuites en nitrates vers les nappes, il faut agir sur trois leviers :

- ajuster au mieux la fertilisation azotée,
- enfouir les résidus de récolte,
- planter des cultures intermédiaires pièges à nitrates pour couvrir le sol à l'automne.

Mesurer les reliquats

Pour les céréales, le conseil de fumure commence par un calcul de la dose prévisionnelle en appliquant la méthode du bilan qui consiste à déduire des besoins totaux de la plante toutes les fournitures du sol. Parmi ces fournitures, le reliquat d'azote en fin d'hiver est le plus variable, surtout sur les précédents fournissant de

l'azote (pois, colza, pomme de terre...). Il est donc toujours conseillé de réaliser des reliquats dans ces situations à risque. La dose prévisionnelle, ajustée en cours de culture, permet à la fois d'optimiser le rendement et la marge de l'agriculteur, tout en minimisant le reliquat en fin de culture.

Pour le maïs, le conseil est très lié au type de sol. Le colza absorbe à l'automne le reliquat d'azote et la mesure de la masse végétale permet d'estimer la fourniture du sol pour permettre d'utiliser la méthode du bilan (réglette CETIOM).

Pour les autres cultures (betteraves, pommes de terre et orge de printemps,...), la mesure de reliquat est préconisée pour assurer la qualité de la récolte.

Contact : Bernard Ailliot
02 37 24 45 53

Bien choisir les parcelles à analyser

Toutes les parcelles ne peuvent être analysées. Il convient donc de choisir quelques parcelles, en fonction des précédents et types de sol, de façon à couvrir les principales situations de l'exploitation. Pour les parcelles non analysées, le reliquat sera estimé en fonction des quelques analyses réalisées sur d'autres parcelles ou en se basant sur des références de l'année, comme les moyennes « Nitrates moins ».

Attention : la 4^{ème} programme de la Directive Nitrates impose 2 reliquats par ferme de plus de 50 ha ou bien 2 suivis de culture si on respecte la mise en réserve de 40 unités pour un éventuel 3^{ème} apport.

NITRATES MOINS 2010 : inscrivez vous avant le 20 décembre !

Vous pouvez aussi prévoir un plan de fumure Ferti-N* réalisé avec un technicien.

Ramassage des échantillons dans chaque canton du mardi 19 au jeudi 21 janvier 2009, puis des collectes jusqu'au mardi 26 janvier 2009.

* Voir en page 4 de ce numéro.

Mode d'emploi pour bien réussir sa haie

Une haie champêtre peut remplir plusieurs fonctions et donc prendre des allures très différentes : haie brise-vent, haie basse libre ou taillée, haie cynégétique à plusieurs rangs, etc.

Trois formes de végétaux sont utilisables : les arbres de haut-jet assurant la protection haute et susceptibles de donner du bois d'œuvre ; les arbres en cépée pour la protection moyenne et pouvant donner après recepage piquets et bois de feu ; les arbustes buissonnants assurant la protection basse et donnant abri et nourriture. Chaque élément assure une fonction de protection et de production.

Pour être belle, efficace et productive, une haie, doit comporter plusieurs espèces (au moins 6) judicieusement réparties et adaptées au sol. Evitez les haies monospécifiques, moins esthétiques et surtout plus fragiles face aux maladies.

Les étapes de la réalisation pratique

Bien réussir une plantation nécessite de respecter des étapes et des règles indispensables :

- la localisation, le choix du type de haie et des essences peut se faire avec les conseils d'un technicien,
- une bonne préparation du sol (dés-



herbage, sous solage, labour et façon superficielle) garantit l'installation du système racinaire des plants et une amélioration des réserves en eau,

- l'utilisation d'un paillage (naturel ou plastique) maintient la structure du sol, évite la présence de mauvaises herbes et donne un coup de fouet aux plants,

- la plantation doit être soignée (plants fraîchement sortis d'une jauge),

- la pose de protections contre lièvres et/ou lapins assure une reprise complète de la haie.

Une fois installée, il ne restera plus qu'à tailler et élaguer les plants pour obtenir le type de haie voulu !

Contact : Denis Goisque (GVF)
02 37 24 46 90 (permanence le mardi) ou
06 82 86 04 07.

Mieux connaître le petit éolien

Dans un contexte favorable au développement des énergies renouvelables et grâce au potentiel vent du département, l'éolien présente l'intérêt d'une énergie propre, sûre et renouvelable. Il est nécessaire de différencier le petit et le grand éolien tant au regard des démarches administratives que du temps de retour sur investissement.

Le petit éolien est une génératrice qui convertit une énergie mécanique en énergie électrique et dont la puissance est inférieure à 300 kW. La durée de vie d'une petite éolienne est de 15-20 ans. Les démarches varient selon la hauteur du mât. Si la hauteur ne dépasse pas 12 m (< 6 kW), seule une déclaration préalable est nécessaire. De 12 m à 50 m (< 500 kW), il est nécessaire de faire une demande de permis de construire accompagnée d'une notice d'impact.

Seules, les petites éoliennes situées dans une Zone de Développement de l'Eolien (ZDE) bénéficient de l'obligation d'achat à un tarif de 8,38 cts/kWh pendant les 5 premières années, puis d'un tarif de 2,8 cts à 8,2 cts sur les 10 dernières années selon le site. Hors ZDE, différentes sociétés peuvent racheter l'électricité au tarif du marché.

Pour exemple, une éolienne de 10kW (30 m de haut) nécessite un investissement de 40 000 €. Elle produit 20 000 kWh par an et rapporte environ 1600 €/an, soit un temps de retour sur investissement avoisinant 25 ans. Un changement du tarif d'achat de l'éolien devrait intervenir en février 2010

Pour en savoir plus, notez qu'une formation aura lieu le 11 mars 2010.

Contact : Equipe énergies renouvelables 02 37 24 45 31

● Julie Gall, nouvelle conseillère en agriculture biologique



Dans le précédent numéro de Chambr'info, nous annonçons la venue de Julie Gall, nouvelle conseillère en agriculture biologique qui succède à Lizig Kloareg. Basée à Chartres, Julie assurera ses missions sur l'Eure-et-Loir et le Loiret. Recherche de références, communication sur l'agriculture bio et accompagnement des producteurs à la conversion constituent ses principales missions. Aujourd'hui, l'Eure-et-Loir compte 24 exploitations en agriculture biologique dont 4 en conversion partielle ; d'autres sont en cours de conversion. Les productions occupent plus de 1800 ha. Plusieurs producteurs vendent leurs produits directement à la ferme. Vous les retrouverez sur le site Internet de la Chambre d'agriculture www.chambre-agriculture-28.com
Contact : Julie Gall 02 37 24 46 76

● Centre de Formalités des Entreprises Agricoles

Le CFE est ouvert de 9h à 12h et de 14h à 16h30, sur rendez-vous.

Contact : Karyne Petiot
02 37 24 45 41

● Formations 2009/2010 : profitez du crédit d'impôt

En tant qu'agriculteur, vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt pouvant atteindre l'équivalent de 40h de SMIC par année civile, soit 352.80 €. Profitez-en pour vous former. Consultez le catalogue des formations 2009/2010 qui vous a été adressé. Vous y trouvez une offre de formation complète pour les agriculteurs et les salariés d'exploitation. Inscrivez-vous dès maintenant. Vous retrouvez aussi notre offre sur le site internet www.chambre-agriculture-28.com/espace-agriculteurs
Contact : Bertrand de Lacheisserie
02 37 24 45 42

>> rendez-vous

● Un observatoire des pratiques sur le canton de Maintenon

Rendez-vous le 16 décembre à 9h30 à la salle des fêtes de Saint-Piat. Comme deux autres territoires en Eure-et-Loir, le canton de Maintenon fait l'objet d'un observatoire des pratiques. Avec pour enjeu la biodiversité, ce dispositif implique les communes et les agriculteurs du canton, mais aussi les coopératives, associations et administrations. Si vous êtes agriculteur sur le canton et si vous voulez en savoir plus, notez ce rendez-vous.

Contacts :

Anne-Lucie Tessier 02 37 24 45 58
Cédric Gauthier 02 37 24 46 06.

● Cliquez et regardez Terre d'Infos TV

Terre d'Infos TV, la chaîne de télévision grand public, initiée par les Chambres d'agriculture, est diffusée auprès de 20 millions de téléspectateurs en France à l'occasion du Salon International de l'Agriculture. Elle est désormais installée à l'année sur le net. Vous y trouverez plus de 300 émissions de télévision à voir sur votre ordinateur ! Terre d'Infos, chaîne du Mieux vivre, apporte des réponses aux questions que chacun se pose au quotidien sur : Alimentation et santé ; Environnement, développement durable et recherche ; Métiers, emplois et formation ; Tourisme, loisirs & culture.

Contact : www.terredinfos.tv

● Stage préparatoire à l'installation 2010

Le prochain stage préparatoire à l'installation se déroulera les 22, 23, 26, 29 et 30 mars 2010 à Chartres.

Contact : Aurélie Gandon
02 37 24 46 74

Ferti-N : le plan de fumure azotée qui concilie économie, environnement et réglementation

Suite à la signature du 4^{ème} programme de la Directive Nitrates en juillet dernier, nombre d'exploitations* du département doivent réaliser un plan de fumure azotée prévisionnel.

Outre son aspect réglementaire, ce plan de fumure offre de nombreux avantages d'un point de vue technique et économique dans la gestion de l'azote. Les conseillers de la Chambre d'agriculture vous proposent de réaliser votre plan de fumure via Ferti-N.

Ferti-N : un service offrant 3 avantages

● Fiabilité

Obligatoire en zones vulnérables, le plan prévisionnel de fumure Ferti-N permet de trouver un optimum entre rendement, qualité et dose d'azote. L'outil Géofertil@net utilisé pour le calcul de dose par la Chambre est calqué sur le logiciel Azofert® de l'INRA. Cet outil met ainsi en application les dernières connaissances acquises sur la dynamique de l'azote dans le sol. Il intègre avec précisions les caractéristiques de la parcelle (type de sol du département) et le mode de conduite culturale.

● Economies

Avec Ferti-N, vous disposez d'une dose d'azote calculée à l'optimum technico-économique sur chacune de vos parcelles. Les conseils apportés sont précis, basés sur vos reliquats ou fondés sur des références locales. Vous avez la garantie d'apporter la juste dose, celle qui vous assure la meilleure marge.

● Sécurité et confort

En pratique, Ferti-N est un conseil personnalisé, réalisé par un conseiller à votre écoute avec un cheminement en trois étapes :

- collecte des données de l'assolement 2010,
 - réalisation des reliquats sortie hiver par l'agriculteur,
 - réalisation de votre plan de fumure.
- Ferti-N avec conseil de fractionnement accompagné de commentaires et du cahier d'épandage pré-rempli. Le service Ferti-N vous apporte une tranquillité d'esprit en cas de contrôle, un gain de temps et une optimisation technique de la fertilisation.

Contacts :

Olivia David : 02 37 24 45 26

Thomas Gaujard : 02 37 53 44 32

* Vous trouverez la liste des communes concernées sur le site de la Chambre d'agriculture



Tarifs

	Adhérent à un groupe de développement	Non adhérent
Sans option cartographie*	94 € H.T.	104 € H.T.
Option cartographie*	194 € H.T.	204 € H.T.

* cartographie informatique de l'exploitation.